

La mэрule sur les traces des termites

Le FCBA a recensé 2 284 communes touchées par la mэрule en 2015, (1 790 de plus qu'en 2005). Le champignon progresse vite, mais c'est aussi parce qu'il est mieux (re) connu. Explications de Nathalie Bergeret et Johan Paulin, responsable et auditeur technique de la marque CTB-A+



Selon votre carte, 6 à 7% des communes seraient aujourd'hui infestées.

Ce recensement est-il exhaustif ?

Johan Paulin : « En fait, cette carte a été élaborée sur la base des déclarations des chantiers en fongicide réalisés par les entreprises certifiées CTB-A+.

Toutefois, même si notre marque pèse 75 à 80% de parts de marché des entreprises de traitement fongicide, elle ne couvre pas tous les chantiers. Cette carte recense donc les territoires où la présence de mэрule est assurée. Mais rien ne garantit que d'autres communes ne sont pas infestées. »



Nathalie Bergeret : « Il reste très difficile aujourd'hui de définir une cartographie précise de l'infestation mэрule. A la différence des termites, les spores du champignon sont présents partout sur le territoire, mais pour se développer, la mэрule a besoin de conditions favorables

liées à un désordre hydrique dans le bâti : une fuite d'eau dans une salle de bain à Nice, peut fort bien être à l'origine du champignon. En dehors des régions comme la Bretagne ou le Nord - Pas-de-Calais, la carte montre ainsi qu'aucun territoire n'est réellement à l'abri. »

La loi Alur de mars 2014 prévoyait justement l'élaboration de cartographies départementales...

N. B. : « Le dispositif de lutte est un peu long à se mettre en place : à notre connaissance, seuls deux arrêtés préfectoraux ont aujourd'hui été publiés. Mais en inscrivant la lutte contre la mэрule dans le CCH (Code de la construction et de l'habitation), la loi Alur a fait du bruit, et a déjà contribué à une meilleure information du public. »

J. P. : « Les démarches de déclarations se révèlent encore fastidieuses avec des personnels en mairie qui ne sont pas

toujours informés correctement quand quelqu'un se présente pour effectuer une déclaration. Il faut ensuite attendre les déclarations des communes aux préfectures, et puis la traduction en cartographie de la préfecture. Ce circuit est long à se mettre en place. »

Comment expliquez-vous la progression de la mэрule ? On la cherche davantage, donc on la trouve davantage ?

J.P. : « La mэрule est de mieux en mieux connue, et on en parle de plus en plus. Auparavant, lorsque les gens repéraient un champignon dans le bâti, ils ne se posaient pas la question, ils le retiraient sans se soucier de sa nature exacte ; aujourd'hui, ils ont davantage le réflexe de faire appel à une entreprise spécialisée. C'est valable pour le particulier comme pour les professionnels du bâtiment qui savent mieux reconnaître les champignons et orienter leurs clients vers des entreprises spécialisées. »

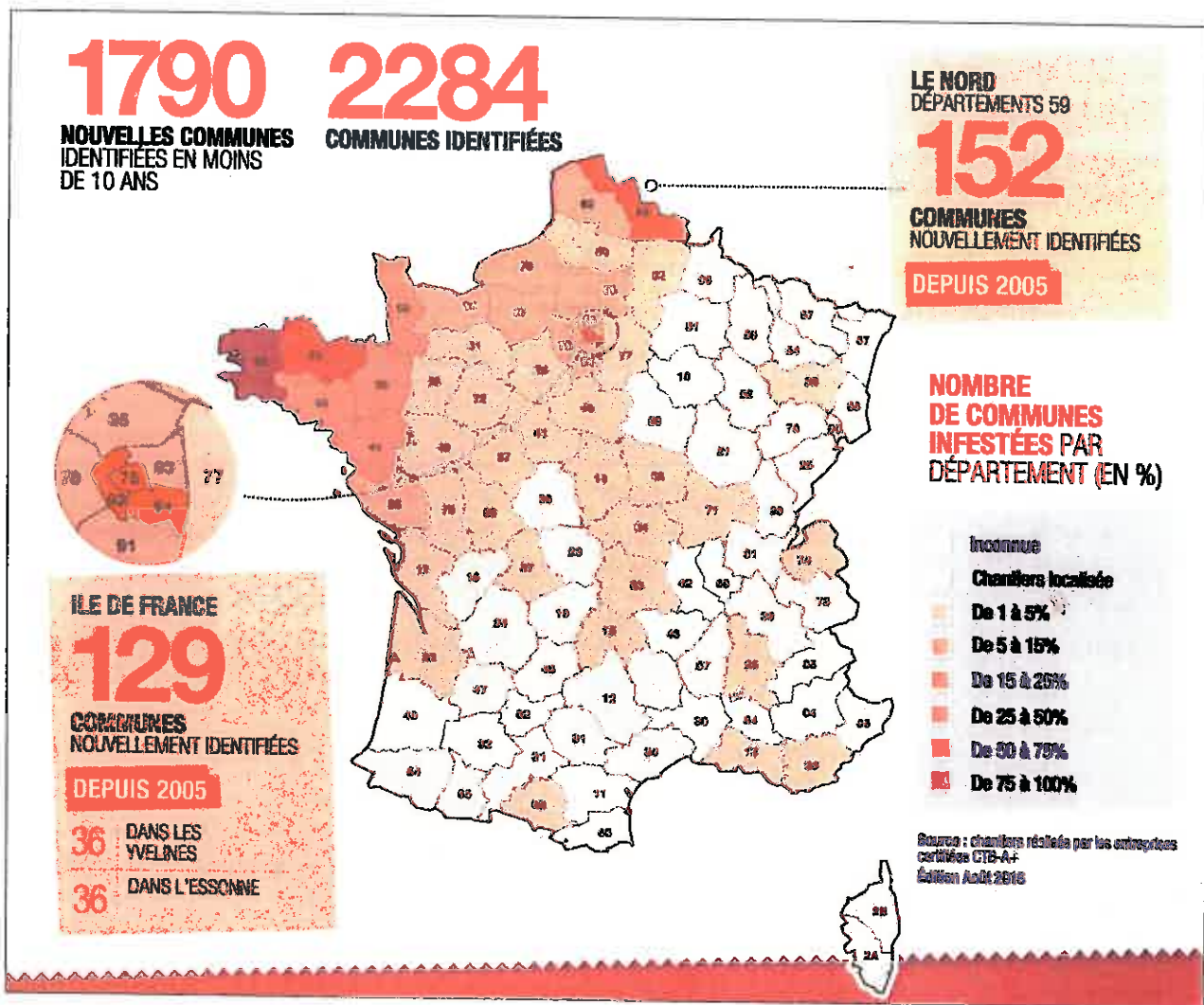
N. B. : « On voit peu à peu que la problématique gagne du terrain, en dehors des régions où le champignon était déjà connu de longue date, comme la Bretagne, la Normandie ou le Nord de la France. En fait, nous vivons aujourd'hui avec la mэрule, ce que nous avons connu voilà quinze ou vingt ans avec les termites, avec une propagation de l'information et de la connaissance. »

La rénovation énergétique est aussi parfois mise en cause pour expliquer la propagation du champignon...

J. P. : « Certaines rénovations aboutissent à des "cottes-minute". On a supprimé les points de ventilation, on a sur-isolé les parois extérieures, donnant parfois naissance à des points de condensation. Dans des maisons anciennes avec des murs dits "respirants", ce confinement crée les conditions favorables au développement de pathologies. Mais aujourd'hui, ces problématiques sont davantage prises en considération qu'elles ne l'étaient auparavant. »

N. B. : « Le lien entre rénovation et champignon reste difficile à établir : une pathologie peut très bien se révéler six mois voire un an après la fin du chantier. La diffusion de nombreux articles sur le sujet participe cependant à une meilleure prise en compte du risque aujourd'hui, et on peut espérer une meilleure maîtrise de la rénovation permettant de contenir la mэрule et les autres champignons lignivores. »

“ Nous vivons aujourd'hui avec la mэрule, ce que nous avons connu voilà quinze ou vingt ans avec les termites. ”



Source: FCBA

Cette connaissance s'accompagne-t-elle d'une demande croissante de diagnostics ?

N. B. : « Nous n'avons pas d'éléments sur la demande de diagnostics. Mais à notre niveau, nos entreprises certifiées CTB-A+ enregistrent cependant de plus en plus de demandes pour des traitements fongicides. Plus généralement, nous relevons également un intérêt croissant pour la mэрule à travers notre site internet. Il y a quatre à cinq ans, le trafic restait essentiellement orienté vers les termites ; aujourd'hui, les recherches d'informations portent de plus en plus sur les champignons. »

J. P. : « Ce diagnostic demeure très compliqué faute de sondages destructifs. Il est cependant possible de diagnostiquer la présence d'un champignon, mais pour déterminer le champ de traitement, des sondages destructifs apparaissent nécessaires. L'opérateur de repérage ne doit donc pas sortir de sa mission, et s'en remettre à un expert qualifié en cas de présence de champignons. »

Du côté du FCBA, quelles sont les avancées en matière de repérage et de traitement ?

N. B. : « En matière de repérage, nous avons beaucoup avancé sur la reconnaissance ADN. Cette technique encore

confidentielle voilà quelques années, tend à se répandre. A partir de prélèvements, le FCBA et d'autres laboratoires sont désormais capables d'identifier précisément le type de champignon. Cette identification permet ensuite d'apporter une réponse adaptée, et de ne pas traiter un conio-phore comme une mэрule par exemple : les deux champignons sont traités différemment et induisent des coûts tout aussi différents.

Une réflexion est également menée sur des techniques alternatives au traitement fongicide. Par exemple, nous disposons de bons retours sur l'efficacité du traitement par la chaleur, utilisé dans différents pays comme l'Allemagne. Cette technique, quoique très énergivore, apparaît comme une alternative intéressante au fongicide dans des lieux où la dépose des éléments de bois se révèle compliquée. En Amérique du Sud, une autre technique de traitement recourt aux micro-ondes, mais nous disposons en revanche de peu de retours à ce sujet. Nous réfléchissons ainsi à des alternatives au traitement fongicide, mais aujourd'hui il n'existe pas de solutions industrialisées. Peut-être à l'avenir avec l'émergence croissante de la problématique mэрule. »

Propos recueillis par Christophe Demay